inspection académique
Côte d'Or
académie
Dijon
éducation
nationale

Dijon, le 29 mai 2009

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
A
Mesdames les Directrices
et Messieurs Les Directeurs
Des Ecoles élémentaires de DIJON Nord

**Circonscription du 1er degré**
**I.E.N. DIJON Nord**

Affaire suivie par
René BORDIN, IEN

**Ecole primaire des Varennes**
**3, rue Guy de Maupassant**
**21000 Dijon**

**Téléphone :**
03.80.73.40.76.

**Télécopie :**
03.80.73.31.30

**Adresse courriel :**
iien.dijon-nord@ac-dijon.fr

**Site Internet DIJON NORD :**
http://ien21-nord.ac-dijon.fr

**Site Internet IA 21 :**
http://ia21.ac-dijon.fr

**Objet :** modalités d'organisation des stages de remise à niveau proposés aux élèves de CM1 et de CM2 : semaine du 6 au 10 juillet et semaine du 24 au 28 août 2009.

Pour l'organisation des stages de remise à niveau de juillet-août, je vous propose de procéder en plusieurs étapes :

**Etape 1** : recenser le nombre de maîtres intéressés par l'encadrement d'un stage de remise à niveau (maternelle et élémentaire d'un groupe scolaire).
Communiquer à l'IEN la liste des maîtres volontaires (**maternelle et élémentaire**) et la ou les semaine(s) proposée(s) (FICHE 1). Date limite, **5 juin 2009**.

**Etape 2** : identifier les élèves de CM1 et de CM2 qui présentent des lacunes importantes en français et en mathématiques et pour lesquels un stage de remise à niveau serait profitable.

**Etape 3** : proposer aux parents de ces élèves ce nouveau service (horaires, objectifs visés, semaine proposée…), leur faire signer une lettre d'engagement (FICHE 2). Date limite de retour, **12 juin 2009**.

**Etape 4** : constituer des groupes de 3 à 6 élèves.

**Etape 5** : remplir une fiche par enseignant volontaire (FICHE 3). Les maîtres titulaires des classes sont prioritaires. Renvoyer les FICHES 3 au plus tard pour le **18 juin 2009** à l'I.E.N.
Si le nombre de volontaires dépasse vos besoins vous nous en informerez en précisant si la personne est prête à se déplacer sans indemnité pour encadrer un stage sur un autre lieu.
Si le nombre de volontaires est inférieur à vos besoins, nous vous communiquerons le nom d'un enseignant volontaire dans la mesure des possibilités.

**Etape 6** : l'I.E.N. valide les propositions et les renvoie aux directeurs d'école, au plus tard le **22 juin 2009**.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

René BORDIN